

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE « MOULOUD MAMMERI » DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE SECRETAIRE DE DIRECTION**

L'An Deux Mille Vingt Trois (2023) et le Dix (10) du mois de Juillet, s'est tenue au siège de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation – la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission définitive à l'examen professionnel pour l'accès au grade de **Secrétaire de Direction**, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 958 du 04/05/2023.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA Ahmed,	Recteur de l' U. M. M. T. O. (Président)
Monsieur MAMMERI Larbi,	Chef du centre (membre)
Madame SELLAMI Razika,	correctrice (membre)
Madame AIT CEIKH Zahia,	correctrice (membre)

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 958 du 04/05/2023, de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de **Secrétaire de Direction**, sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (l'Institut National Supérieur de Formation Professionnelle Tizi-Ouzou 2) ;

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (05 postes ouverts) ;

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscité ;

4° - Les Membres du jury ont procédé au départage des candidats ayants obtenus la même note par **ancienneté générale** ;

Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire ;

-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:

- 1 -ALLEK Saliha ép. ACHOUR 15,32
- 2 -DJAOUI Djamila ép. SEHAD 14,32
- 3 -BELAIDI Assia ép.ZOBIRI 14,29
- 4 -SEBKI Ferroudja ép. HABIB 14,29
- 5 -RACHEDI Nabila ép. SEBKANE 14,21

-Liste d'attente par ordre de mérite:

- 1 -DERRAB Bahia ép. KADI 14,14
- 2 -SEDKAOUI SOUAD 13,89
- 3 -NESSAH Ouerida 13,21
- 4 -FERHANI Sadia ép. MALOUM 12,89
- 5 -AMROUNI Naima ép. HAMITOUCHE 12,57

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury :

Le Chef du centre (membre)	Le correcteur (membre)	Le correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
Monsieur MAMERI Larbi	Madame SELLAMI Razika	Madame AIT CEIKH Zahia	Monsieur BOUDA Ahmed

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.